

Mars 2009

Le + santé : la mutuelle santé réservée aux adhérents CFE-CGC

Vous travaillez dans une entreprise qui ne vous offre pas de complémentaire santé ? Votre mutuelle actuelle ne vous satisfait pas ? Vous partez à la retraite et n'êtes plus couvert(e) par votre mutuelle d'entreprise ?

Que vous soyez salarié(e), profession libérale, sans emploi, retraité(e), futur retraité(e), vous pouvez bénéficier de l'offre spéciale « Le santé ». Une seule condition : être adhérent(e) CFE-CGC.

Pas de frais d'adhésion, pas de sélection médicale et une prise en charge immédiate* !

Nous vous proposons une **gamme complète et innovante** :

- actif ou retraité, vous pouvez choisir parmi 4 niveaux de couverture ;
- des actes de prévention en phase avec les principaux risques santé aujourd'hui.

Et des services performants :

- des remboursements rapides sous 48 heures maximum** ,
- pas d'avance de frais grâce à la carte tiers-payant*** ,
- une plate-forme téléphonique dédiée pour répondre à toutes vos questions,
- la consultation de vos remboursements sur Internet,
- une assistance au quotidien,
- la protection juridique médicale,
- des tarifs imbattables !

Comment se renseigner sur les tarifs et les prestations ?

Comment adhérer ?

C'est très simple :

Ligne dédiée est à votre disposition

03 20 63 87 87

du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures

* sur présentation d'un certifi cat de radiation de votre ancien contrat datant de moins de 3 mois

** après celui de la Sécurité sociale

*** le tiers-payant fonctionne chez tous les professionnels de santé acceptant la carte et dans les centres optiques ou d'audition mutualistes